

LE MONDE BANCAIRE



Nous nous sommes réunis dans la salle 110 pour avoir des informations sur le monde bancaire en France et en particulier au niveau de la Banque Postale. Mohamed, Alamdine, Safi, Zarmini, Lino et Dima sont clients à La Banque Postale.

Majid est client au Crédit Mutuel.

Monsieur Le Béhec, conseiller bancaire au sein de l'agence Banque Postale de Buxerolles dans la Vienne, nous a donné un dossier relatant les points essentiels de son PowerPoint de présentation de son animation sur le monde bancaire.



Notre intervenant nous a parlé de plusieurs grands thèmes que voici :

Les moyens de paiement (les espèces, les cartes bancaires, les chèques, les virements et les prélèvements)

- Les allocations de la CAF et les salaires sont versés sur notre compte par virement. On peut aussi émettre un virement pour payer un loyer ou pour virer de l'argent sur l'épargne sur livret.
- Les montants des factures d'énergie sont prélevés sur nos comptes bancaires.
- Les cartes peuvent être de retrait ou de paiement. Certaines cartes acceptent un plafond bancaire de retrait de 800 euros par semaine. Certaines cartes acceptent un plafond bancaire d'achat de 450 euros par semaine.
- Pour émettre des chèques, il faut avoir de l'argent sur son compte. Sinon, ce sera un chèque sans provisions. Nous avons appris à remplir un chèque. Dima est venue écrire la somme de 200,05 euros en lettres (deux cents euros et cinq centimes) au tableau. Nous avons rédigé ce chèque à l'ordre du magasin Intersport. Nous avons aussi inscrit le nom de la ville ainsi que la date du remplissage de ce chèque et nous avons apposé notre signature en bas à droite de ce chèque.



- Quand nous recevons un chèque, il faut faire attention à la provenance du chèque. Il existe deux possibilités de déposer les chèques. On peut soit le déposer dans la borne automatique soit en remplissant un bordereau de remise de chèque (en écrivant notre numéro de compte, le nom de notre centre financier, notre nom et notre prénom, notre signature ainsi que la date de remise du chèque, le nom de la banque du chèque émis, le prénom et le nom de famille de la personne qui a émis le chèque, le montant du chèque émis). Il nous est possible de garder un double du bordereau pour avoir la preuve du dépôt de chèque à la banque.



Les différents comptes bancaires

- Le livret A pour épargner de l'argent (C'est comme une tirelire) (compte bancaire rémunéré, intérêts versés le premier janvier, carte de retrait gratuite, tout le monde peut en avoir un, il est possible de recevoir un virement de la CAF, prélèvements interdits, chèque déposé bloqué pendant 15 jours)

Safi va pouvoir mettre de l'argent de côté sur son livret A en le virant depuis son compte bancaire. Il lui sera possible de faire faire des virements programmés.

Par exemple, il pourra demander à son conseiller de virer automatiquement 20 euros chaque mois sur son livret A.

- Le compte bancaire (compte de paiement non rémunéré, pour tout le monde à partir de 16 ans à la condition d'avoir des revenus réguliers, les virements sont autorisés, les prélèvements sont autorisés, chèques disponibles à partir de 5 jours, un relevé de compte chaque mois)

Monsieur Le Béhec nous a aussi parlé de la notion de découvert et de découvert autorisé.

Si notre banque nous permet d'avoir un découvert de 100 euros et que nous avons dépassé ce découvert de 100 ans, notre banque nous fera payer des frais supplémentaires.

Lino a exprimé une difficulté auprès de notre intervenant concernant une fermeture de compte lié à un dépassement de plus de 30 jours de son découvert. Monsieur Le Béhec lui a conseillé de rembourser ses dettes avant de pouvoir rouvrir un nouveau compte. Pour ouvrir ce compte, il nous faut fournir des justificatifs d'identité, de domicile et de revenus.



Le budget

- Monsieur Le Béhec nous a montré l'exemple de la famille Ali pour expliquer la notion de budget. Les parents ne travaillent pas. Ils ont trois enfants. Leurs revenus sont issus des allocations de la CAF et des aides au logement. Leurs dépenses sont les suivantes : le loyer, la facture d'électricité, la facture de gaz, l'assurance habitation, l'assurance

voiture, l'assurance santé, la cantine, la téléphonie et internet.

- Nous avons eu des conseils concernant l'assurance santé complémentaire à avoir à partir du moment où nos revenus augmentent, quand nous devenons salariés. Celle-ci peut être prise dans le cadre de l'entreprise, qui nous emploie ou bien privée.

- Monsieur Le Béhec nous a listé des exemples de dépenses possibles (les courses, l'essence, les vêtements, les loisirs, etc...) qui vont avoir des incidences sur notre budget et notre reste à vivre.

- Monsieur Le Béhec nous a expliqué qu'un rejet de prélèvement coûte environ 15 euros et qu'un rejet de chèque coûte environ 15 euros et qu'il peut amener à l'interdit bancaire.



- Monsieur Le Béhec nous a montré l'exemple de la famille Ali pour expliquer la notion de budget. Un des deux parents travaille. Ils ont trois enfants. Leurs revenus sont issus du salaire, des allocations de la CAF et les aides au logement. Les dépenses obligatoires seront les suivantes : un loyer, une facture d'électricité, une facture de gaz, une assurance habitation, une assurance voiture, une assurance santé, la cantine, le téléphone et internet, l'essence, le crédit consommation.

- Monsieur Le Béhec nous a montré l'exemple de la famille Ali pour expliquer la notion de budget. Les deux parents travaillent. Ils ont trois enfants. Leurs revenus sont issus des deux salaires et des allocations de la CAF. Les dépenses obligatoires seront les suivantes : un crédit immobilier, une facture d'électricité, une facture de gaz, une assurance habitation, une assurance voiture,

une assurance santé, la cantine, le téléphone et internet, l'essence, le crédit consommation, les impôts et la crèche.



Les assurances

- Monsieur Le Béhec nous a expliqué qu'il existe des assurances à prendre obligatoirement :
 - L'assurance habitation (protection incendies, dégâts des eaux, accidents de la météo, responsabilité civile)
 - L'assurance voiture au tiers
- Monsieur Le Béhec nous a expliqué qu'il existe des assurances non obligatoires :
 - L'assurance voiture au tiers plus ou tous risques
 - L'assurance vol et dommages électriques pour l'habitation
 - L'assurance décès (dont le prix mensuel est plus élevé par mois en fonction de l'âge avançant)
 - L'assurance obsèques
 - L'assurance téléphone
 - L'assurance accident

